



Nom Enfant à naître - reconnaissance prénatale

Par VictoriaV

Bonjour,

J'ai fait quelques recherches mais je n'arrive pas à trouver de réponse.

Je suis enceinte, hospitalisée depuis mon 4ème mois ... et ce jusqu'à la fin de ma grossesse.

Le père et moi sommes séparés. Seulement, il a fait une reconnaissance anticipée m'a envoyé le document par message et depuis je n'ai plus de nouvelles.

Qu'il reconnaisse notre enfant, très bien, le bien-être de notre enfant avant.

Seulement, je voudrais qu'il porte mon NOM et le père ne voudra pas signer le " Cerfa " pour choisir le nom, lors de la déclaration.

Comment pourrais-je procéder ?

Par Henriri

Hello !

Lecture

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10505]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10505
[/url]

Bonne journée.

Par ESP

Bonjour

Le père est-il Français ?

Par VictoriaV

Oui, il l'est.

Par Henriri

Hello !

ESP, c'est la 1ère question que pose la page internet vers laquelle pointe le lien que j'ai fourni. La seconde est celle du mariage du couple...

A+

Par ESP

ET?

1/ Je pose la question que ce sujet m'a inspirée.

2/ Dans le cadre de mon administration du site, si je devais tout lire, je ne sortirais pas d'ici.

Par ESP

@ Victoria

Il l'a reconnu le premier et c'est donc son nom que sera retenu pour l'Etat Civil, mais j'espère que vous trouverez un terrain d'entente, car un enfant peut porter soit le nom du père, celui de la mère ou les 2 noms accolés dans un ordre choisi par les parents.

Ceci étant dit, si vous parvenez un jour à un accord, la nouvelle loi vous permettra de changer le nom...

ICI

[url=https://www.vie-publique.fr/loi/283482-loi-simplification-changement-de-nom-dusage-et-de-famille]https://www.vie-publique.fr/loi/283482-loi-simplification-changement-de-nom-dusage-et-de-famille[/url]